

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 Décembre 2021**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2021/12/02**

Date de la convocation	06/12/2021
	<b><u>Votes : 22</u></b>
Présents : 18	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. GASC Carine, GASC Georges, SEBASTIAN David, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mr LAMBERT Marcel  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude  
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme BOUISSON Mylène  
- Mr GARIN-MICHAUD à Mr NOUGOUM Mohamed

**Objet** : Budget participatif -Validation des projets retenus par les Paulhanais

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adopté par délibération du 17 décembre 2020 la création du budget participatif.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20211213-2021-12-02-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2021  
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Il a été décidé d'allouer la somme de 40 000,00 € à ce budget participatif.

Sept projets ont été reçus en mairie.

Comme cela avait été mentionné dans le mode d'emploi adopté par le Conseil Municipal, dans la séance précitée, ces projets ont fait l'objet d'un premier examen.

Les sept projets ont été retenus :

<b>PROJET et lieu de réalisation</b>	<b>Porteur du projet</b>	<b>Coût estimatif</b>
<b>TABLE D'ORIENTATION ERMITAGE</b>	<b>Amis de Paulhan – Josy Classe</b>	7 000,00 €
<b>VÉLIVRE (médiathèque)</b>	<b>Groupe lecteurs de la médiathèque – Annie Gabre</b>	3 800,00 €
<b>BOITE À LIVRES (jardins mairie)</b>	<b>Mme Cholé TOTO</b>	400,00 €
<b>ARBORETUM (route d'Aspiran)</b>	<b>1,2,3 Soleil - Mounia EL MAHZOUM</b>	4 000,00 €
<b>PARC JEUX DE LA GARE</b>	<b>Desperatemothers – Audrey leclerc</b>	10 000,00 €
<b>ATELIERS ARTISTIQUES (rue Raspail)</b>	<b>QQA Mr Marcel VALLEZ</b>	10 000,00 €
<b>EMBELLIR PAULHAN (rues de Paulhan)</b>	<b>Mme Jacky MOSES</b>	4800,00 €

Ces projets ont été étudiés par la commission extra-municipale démocratie de proximité du 25 Août 2021.

Cette commission a sélectionné les sept projets et la liste définitive a été arrêtée.

Du 15 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, ces sept projets ont été soumis au vote des Paulhanais.

Le résultat de ce scrutin a été le suivant :

Nombre d'inscrits : 123

Nombre de votants : 123

Nombre de bulletins nuls : 4

Nombre de suffrages exprimés : 119

Conformément aux dispositions contenues dans le mode d'emploi du budget participatif, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- De valider les projets retenus par les Paulhanais dans la limite de l'enveloppe disponible,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

-de valider les projets mentionnés ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20211213-2021-12-02-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2021  
Date de réception préfecture : 16/12/2021